

# Chasseur

La revue de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

## de Côte-d'Or

Chasse & Environnement  
en Côte-d'Or



**DOSSIER**  
**La vénerie,**  
**une tradition à perpétuer**



**DERNIÈRE  
MINUTE  
CARTOGRAPHIE DE  
L'ÉCHINOCCOSE  
ALVÉOLAIRE**



**TECHNIQUE  
POUR LA SÉCURITÉ  
ET LE MAINTIEN DU  
GIBIER EN FORÊT**

11<sup>ème</sup> Salon  
Saint-Honoré-les-Bains 28 et 29  
(NIEVRE) Juillet 2012

# Chasse et Nature en Bourgogne



Pour des activités grandeur nature !...  
Renseignements : 06 08 46 66 70 ou 03 86 30 97 85  
<http://www.salonchasseetnature.fr/>  
Entrée : 7 € la journée - 10 € le week-end - Gratuit pour les moins de 12 ans

**11 500 visiteurs en 2011**

championnats régionaux de trompes de chasse  
spectacles inédits (indiens et chasse aux bisons,  
cascades à motos...), vénerie,  
présentation de chiens... **150 exposants** messe  
de St Hubert spectacle son et lumière  
sandwicherie, plateaux repas complets  
à **7 ou 10 €** (pavé de charolais).

## Christophe BARBARIN TAXIDERMISTE/TANNEUR



Spécialiste trophées  
Africains et Européens



Grande rue - 21220 CLEMENCEY  
A 7 Km de Gevrey-Chambertin  
Par la Combe de Lavaux  
Tél.Fax. : 03 80 49 70 37  
Tél. Portable : 06 24 73 25 06  
[www.barbarin-taxidermiste.com](http://www.barbarin-taxidermiste.com)



## L'assureur des chasseurs

GAN Assurances  
Didier DEBERNARDI N° ORIAS 07015170  
Pascal MOYSE N° ORIAS 07015169  
Agents Généraux  
7 rue de la Gare  
25800 VALDAHON  
☎ 03 81 56 26 90  
☎ 03 81 56 49 57  
@ [debernardi.moyse@gan.fr](mailto:debernardi.moyse@gan.fr)



- Spécialiste des assurances « chasse »
- Votre chien assuré à partir de 25 €\*
- Responsabilité civile Organisateur de chasse (ACCA, société de chasse, chasse privée, etc...)
- Véhicules (tarifs compétitifs = 10 000 km)

Possibilité de souscription en ligne !  
<http://www.assurancesval.gan.fr>



\* Tarif pour un chien sans pédigrée ne chassant pas le grand gibier

# ÉDITO



## JUSQU'OU LES CHASSEURS POURRONT-ILS ALLER?

Malheureusement, en cette période estivale synonyme de reprise des activités cynégétiques, j'aimerais mieux vous parler d'autre chose que de problème sanitaire.

Mais ma responsabilité fédérale me l'impose.

La tuberculose bovine est réapparue en fin d'année 2011 sur les grands cervidés, pour la première fois depuis la saison 2002/2003. Et dans le même temps, la maladie a repris sa progression au sein de l'élevage de notre département. Cela a interpellé les services au plus haut niveau de l'État, voire de l'Europe, provoquant la mise en place d'un plan d'ensemble d'actions pour combattre ce fléau avant tout agricole et financier.

La perte du Statut Indemne\* au niveau national aurait des conséquences catastrophiques pour nos éleveurs côte-d'oriens.

Les chasseurs en sont conscients et c'est pour cela que nous contribuons activement à cette lutte depuis 2002-2003 à travers différentes actions de terrain.

Les principales : la baisse des populations de grand gibier, le piégeage des blaireaux (au passage : félicitations aux piégeurs/chasseurs), le respect des dispositions réglementant l'agrainage...

Toutes ces actions significatives sont reprises dans le plan d'ensemble. Cela prouve une fois de plus le rôle primordial et reconnu des chasseurs.

Une autre action : la collecte des viscères et leur traitement. Sur le secteur concerné, là aussi nous répondons présent depuis le début. Le plan d'action va plus loin en nous l'imposant et l'élargissant au niveau départemental : pourquoi pas ? Nous sommes demandeurs depuis plusieurs années !

Des dizaines de millions d'euros sont consacrés à juste titre chaque année pour lutter contre le fléau de la tuberculose bovine.

Alors j'espère que les chasseurs pourront recevoir quelques dizaines de milliers d'euros pour financer cette collecte, ce qui – malheureusement à l'heure où je vous écris – ne me semble plus acquis, bien que promis.

Alors je dis attention : car les chasseurs pourraient bien dire stop !

Stop à leur bonne volonté car ils n'auront pas les moyens financiers tout simplement !

**PASCAL SÉCULA**

**PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE CÔTE-D'OR**

\* Statut Indemne : Tout État est considéré indemne dès lors que le nombre de foyers de tuberculose bovine est en dessous d'un certain seuil. La perte de ce statut pour la France aurait des conséquences majeures pour l'ensemble de la filière bovine française.

## SOMMAIRE

### 3 ■ LES ÉCHOS DE LA FÉDÉRATION

Toute l'actualité de votre département

### 12 ■ LES ACTUS NATIONALES

Nouvelle lois armes, ce qui change

### 13 ■ DERNIÈRE MINUTE

État des lieux de l'échinococcose alvéolaire en Côte-d'Or

### 14 ■ DOSSIER LA VÉNERIE

14 ■ Une tradition à perpétuer  
15 ■ Les différents types de vénerie

### 19 ■ TECHNIQUE

Comment devenir conducteur de chien de sang

### 20 ■ REPORTAGE

Des aménagements forestiers pour le maintien du gibier

# Chasseur de Côte-d'Or

La revue de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or  
N° 6 - Juin 2012



Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or



#### Éditeur :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or  
28 A rue Perrières  
BP 80576  
21005 DIJON Cedex  
Tél. : 03 80 53 00 75 - Fax : 03 80 53 00 74  
accueil@fdc21.com - www.fdc21.com  
Directeur de la publication : M. Pascal Sécula  
Responsable de la rédaction : M. Yves Lambert  
Comité de rédaction : Fabrice Aubert, Jean-Marc Belin, Michel Chalumeau, Yves Lambert, Dominique Rigaud, Pascal Secula

#### Rédaction :

**TEMA** | presse, Cyril Bignault, Nicolas Rauillard  
Crédits photos couverture : © Bloomua - Fotolia.com  
Crédits photos : MM. Cyril Bignault, Nicolas Rauillard, Bruno Flamand, Philippe Jaeger, FNC, FDC 21

#### Publicité nationale et départementale :

ATC, 23 rue Dupont-des-Loges  
57000 METZ  
François Bederstorfer  
Tél. : 03 87 69 18 12 - Fax : 03 87 69 18 14,  
Email : f.bederstorfer@groupe-atc.com

#### Administration des ventes :

Justine Delarue  
Tél. : 03 87 69 89 09 - Fax : 03 87 69 18 14  
Email : j.delarue@groupe-atc.com

#### Conception éditoriale et graphique, rédaction :

**TEMA** | presse  
23 rue Dupont-des-Loges  
57000 METZ  
Tél. : 03 87 69 18 01

#### Rédaction graphique: Pixel Image Tél. : 03 87 69 18 05

Impression: Groupe Socosprint imprimeurs  
88000 Épinal  
Chasseur de Côte-d'Or est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : en cours



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION, BILAN 2011/2012

## Plein feu sur la tuberculose bovine

L'assemblée générale 2012 de la Fédération départementale des chasseurs, qui s'est tenue le 21 avril dernier, a ouvert un large volet au dossier sanitaire et notamment à la tuberculose bovine. Les mesures s'élargissent et s'intensifient.

Le volet sanitaire a marqué l'assemblée générale 2012 de la Fédération des chasseurs, avec une visée toute particulière sur le dossier tuberculose bovine. « *C'est malheureusement devenu le sujet prioritaire pour 2012/2013* », a lancé, d'entrée, le président Pascal Sécula. Si le nombre de sangliers contrôlés ou supposés positifs reste équivalent à l'année précédente (une douzaine), quatre cerfs contaminés ou suspectés de l'être ont été recensés dans la vallée de l'Ouche et dans les Hautes-Côtes. La situation a donc évolué, « *surprenant tout le monde et inquiétant, à juste titre, tous les acteurs : État, profession agricole et chasseurs* », a rappelé Pascal Sécula. Depuis la saison 2002/2003, aucun grand cervidé n'avait été contrôlé positif.

### Pour un plan d'action d'ensemble

Pour les chasseurs, l'éradication des grands cervidés dans cette zone et la suppression des plans de chasse sanglier ne sont pas la solution. « *Cela déboucherait sur l'éradication même des chasseurs et la fin des loyers versés aux communes et aux propriétaires forestiers* », a insisté le président. Sur le plan cynégétique, avec une réalisation départementale dépassant les 25 000 grands animaux, et une baisse significative des populations de sangliers, les chasseurs, conscients des enjeux économiques, jouent le jeu. Et, depuis la saison 2002/2003, ils n'ont cessé d'accroître leurs actions de veille sanitaire avec la mise en place de points de collectes de déchets de viscères dans la vallée de l'Ouche, puis dans le secteur Venarey/Vitteaux.

Ajoutons la mobilisation constante des pié-geurs-chasseurs pour la capture des blaireaux, la participation à la thèse doctorale sur les interactions entre la faune sauvage et la tuberculose bovine (un budget de 30 000 euros) ou encore la réalisation de 130 grands cervidés dans la zone 5, quelques semaines avant la fermeture 2012, sur demande de l'État. Des actions qui représentent quelques centaines de milliers d'euros depuis 2002, financés par les seuls chasseurs. « *La Fédération répondra favorablement à un plan d'actions d'ensemble, partagé par toutes les parties* », affirme Pascal Sécula.

Présent, François Sauvadet, alors ministre de la Fonction publique, a tiré dans la même direction. « *C'est un défi collectif qu'il faut aborder avec beaucoup d'esprit de responsabilité* », a déclaré celui qui est également président du conseil général. Rappelant « *sa confiance en les chasseurs* », que la chasse « *est une grande chance* » pour la Côte-d'Or, il a souligné les enjeux et insisté sur « *l'importance que la gestion de la crise se fasse au niveau départemental* ». Un comité de suivi va être créé sous la responsabilité du préfet et se réunira chaque mois. François Sauvadet a annoncé aussi avoir pris « *l'initiative en lien avec la chambre d'agriculture* », de financer « *un poste d'animateur chargé dans les zones concernées de se pencher sur les échanges de parcelles pour les animaux d'élevage* ». Une pratique que la FDC21 souhaite mieux encadrée depuis plusieurs années. « *Je prends également l'engagement que*

### ■ EN BREF

#### Permis et prélèvements 2011/2012

**12 856** permis validés. Soit une baisse de 2,63 %, une première depuis 2005/2006.

**1 800** grands cervidés, soit une augmentation de 39 % par rapport à la saison précédente. Le taux moyen de réalisation est de 73 %.

**11 000** chevreuils, soit + 6 %. 43 % sont des brocards (attention à respecter un prélèvement 1/3 jeunes, 1/3 femelles, 1/3 mâles adultes).

**12 895** sangliers, soit un taux de réalisation de 66,4 %.

#### Nouveautés 2012/2013

**Timbre.** L'assemblée a voté la baisse du timbre Grand gibier de 50 à 40 euros.

**Petit gibier.** L'engagement budgétaire pour développer le petit gibier de 120 000 euros est maintenu. Le service technique de la FDC21 est là pour accompagner tous vos projets.

**PMA.** Le prélèvement journalier bécasse passe de 2 à 3. Le PMA hebdomadaire reste à 5 et l'annuel à 30.

**Locaux.** Les chasseurs, lors de l'assemblée générale 2013, auront à se prononcer sur la rénovation des locaux de la FDC21 ou une nouvelle construction. Ce sera également une année d'**élection** pour la FDC 21.

**Élections.** Renouvellement d'au moins 7 administrateurs.

#### Le moment fort

Les chasseurs souhaitent le maintien du plan de chasse sanglier. Un vœu a été présenté en ce sens et voté... à l'unanimité. Pour envoyer un signal encore plus fort, le président Pascal Sécula a demandé aux chasseurs de se lever. Ce qu'ils ont fait comme un seul homme. « *C'est un message de cohésion fort adressé à notre administration, nos élus et, surtout, aux responsables agricoles de notre département, traduisant la ferme intention des chasseurs de conserver la gestion cynégétique de nos territoires* », a lancé alors le président.

le conseil général se penchera sur les demandes financières concernant les équipements dans le cadre de la tuberculose bovine », a-t-il ajouté. Dans cette lutte, les chasseurs ont toute leur place : un rôle de sentinelle et ils veulent le garder.

## INFORMATION SÉCURITÉ

# OBJECTIF 100 CHASSEURS

Les accidents de chasse sont fort heureusement rares en Côte-d'Or. Mais un seul est déjà de trop. L'objectif de la FDC21 ? Faire venir un maximum de chasseurs à la formation sur la sécurité qu'elle délivre. En 2011, 27 personnes se sont inscrites. Bien trop peu aux yeux de la Fédération. Ainsi, un appel a été lancé à l'assemblée générale par Dominique Rigaud, administrateur en charge des formations. « *Concernant la sécurité, il y a une prise de conscience, et les accidents ont fortement chuté en France, mais nous devons continuer les efforts* », a déclaré Dominique Rigaud. « *Cette journée est l'occasion de découvrir ou redécouvrir nos devoirs en matière de sécurité mais aussi susciter la réflexion pour d'éventuels aménagements adaptés à chaque territoire* ». Objectif 2012 ? Informer 100 personnes. « *Et chaque année, nous voulons augmenter ce nombre. Cette formation est gratuite. Tout le monde peut y participer, du président de société, chef de ligne au simple chasseur* », a précisé Dominique Rigaud. L'accident n'arrive pas qu'aux autres.



François Sauvadet, président du conseil général de la Côte-d'Or et ministre de la Fonction publique : « *La chasse est une grande chance pour la Côte-d'Or que ce soit d'un point de vue économique et humain.* »



Le président Pascal Sécula : « *Concernant la question de la tuberculose bovine, les chasseurs répondront favorablement à un plan d'action d'ensemble, partagé par toutes les parties.* »



Comme chaque année, l'assemblée générale de la FDC21 est l'occasion de découvrir les trophées de cerfs prélevés la saison précédente en Côte-d'Or.



Michel Monot, secrétaire fédéral, a présenté le rapport d'activité 2011/2012



Jean-Marc Belin, vice-président, a présenté le budget et notamment la partie « *dégâts* ».



Dominique Rigaud a invité un maximum de chasseurs à suivre la journée « *Formation sécurité* » dispensée par la Fédération.



Michel Chalumeau, vice-président, a présenté les études concernant le calcul de la taxe à l'hectare pour le sanglier.



Près de 700 chasseurs étaient présents dans la salle Clos Vougeot du palais des congrès de Dijon.



L'assemblée générale s'est terminée au son des sonneurs du Rallye des trompes de l'Ouche.

## EXPOSITION DES TROPHÉES DE CERF 2012

# Chiffres et analyses

Comme le veut la tradition, l'exposition de trophées de cerf s'est déroulée en parallèle à l'assemblée générale. Retour sur les attributions, et analyse des trophées de l'année.

Les attributions de coiffés pour la dernière saison étaient de 53 cerfs répartis en: 303 C1, 195 C2, 33 cerfs de vénerie.

419 trophées ont été présentés à l'exposition dont: 361 cerfs prélevés, 24 en vénerie et 34 « hors plan de chasse ».

### Analyse de l'âge

L'étude des 354 mâchoires présentées a permis un classement des animaux prélevés. Ce classement s'établit comme suit: 165 jeunes cerfs de 1 à 2 ans, 127 cerfs sub-adultes de 3 à 5 ans, 50 adultes de 6 à 9 ans, 12 vieux cerfs de 10 ans ou plus.

### Analyse des cotations

Les cotations effectuées par l'AFMT ont progressé en nombre puisque 64 cerfs ont été cotés cette année contre 54 lors de la saison 2010/2011. Les trophées cotés sont répartis en trois classes: or (195 pts), argent (180 pts), bronze (165 pts).

Les résultats issus des cotations donnent:  
- 3 trophées niveau or;  
- 21 trophées niveau argent;  
- 40 trophées niveau bronze.

Le cerf record de l'exposition 2012, avec 211,29 points, provient des Hautes-Côtes. Les cerfs de l'UG 5 « Hautes-Côtes et vallée de l'Ouche » sont en tête du palmarès avec 18 récompenses (soit 26 % des trophées issus de cette UG), dont 2 or, 7 argent et 9 bronze.

Le contrôle de la conformité des prélèvements ainsi que l'obligation de la présentation des trophées effectués par l'ONCFS font ressortir:

- 14 erreurs de prélèvements qualitatifs;
- 4 trophées non présentés.

| Bilan exposition |                 |                 |                 |                 |          |           |           |
|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------|-----------|-----------|
| UG               | Attributions C1 | Réalisations C1 | Attributions C2 | Réalisations C2 | OR       | ARGENT    | BRONZE    |
| 1                | 68              | 55              | 25              | 13              |          | 3         | 4         |
| 2                | 76              | 62              | 39              | 21              | 1        | 2         | 1         |
| 3                | 0               | 0               | 1               | 0               |          |           |           |
| 4                | 7               | 5               | 6               | 4               |          |           | 2         |
| 5                | 49              | 38              | 45              | 31              | 2        | 7         | 9         |
| 7                | 7               | 6               | 2               | 1               |          |           |           |
| 8                | 31              | 28              | 30              | 20              |          | 1         | 5         |
| 9                | 39              | 35              | 30              | 16              |          | 1         | 7         |
| 10               | 1               | 1               | 1               | 0               |          |           |           |
| 12               | 6               | 4               | 2               | 2               |          | 1         | 1         |
| 13               | 19              | 16              | 14              | 7               |          |           | 3         |
| <b>Total</b>     | <b>303</b>      | <b>250</b>      | <b>195</b>      | <b>115</b>      | <b>3</b> | <b>15</b> | <b>32</b> |

| Âge des cerfs par UG |                      |                           |                       |                         |               |
|----------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|
| UG                   | Jeunes cerfs 1-2 ans | Cerfs sub-adultes 3-5 ans | Cerfs adultes 6-9 ans | Vieux cerfs 10 ans et + | Total général |
| 1                    | 33                   | 25                        | 9                     | 1                       | 68            |
| 2                    | 37                   | 34                        | 7                     | 3                       | 81            |
| 4                    | 4                    | 4                         | 1                     |                         | 9             |
| 5                    | 31                   | 18                        | 17                    | 2                       | 68            |
| 7                    | 4                    | 3                         |                       |                         | 7             |
| 8                    | 21                   | 18                        | 7                     | 1                       | 47            |
| 9                    | 26                   | 13                        | 5                     | 4                       | 48            |
| 10                   |                      | 1                         |                       |                         | 1             |
| 12                   | 2                    | 2                         |                       | 1                       | 5             |
| 13                   | 7                    | 9                         | 4                     |                         | 20            |
| <b>Total général</b> | <b>165</b>           | <b>127</b>                | <b>50</b>             | <b>12</b>               | <b>354</b>    |

|         | Attributions | Réalisations | OR | ARGENT | BRONZE |
|---------|--------------|--------------|----|--------|--------|
| Venerie | 33*          | 24*          |    | 2      | 3      |

\* Cerfs indifférenciés

| Âge simplifié |                      |                           |                       |                         |               |
|---------------|----------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|
| UG            | Jeunes cerfs 1-2 ans | Cerfs sub-adultes 3-5 ans | Cerfs adultes 6-9 ans | Vieux cerfs 10 ans et + | Total général |
| Effectif      | 165                  | 127                       | 50                    | 12                      | 354           |

## CAMPAGNE DE DÉGÂTS DE GIBIER 2010/2011

### LES CHIFFRES CLÉS

3 168 dossiers de demandes ont été enregistrés du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, soit + 11 % par rapport à n-1. Le montant de l'indemnisation des dégâts de gibier enregistré par la comptabilité atteint 2 616 745 € contre 1 584 882 € en 2009-2010, soit + 65,1 %. Cette augmentation est principalement liée à la hausse généralisée des tarifs d'indemnisation des denrées. Pour la 3<sup>e</sup> année, la convention tripartite pour la prévention a permis la mise en place de 1 000 km de clôtures électriques sur le département, soit + 86 km par rapport à la campagne précédente. 78 394 € de subventions d'entretien ont été versés. Pour la saison 2011/2012, une baisse de 25 % du nombre de dossiers à indemniser est constatée.

### ■ AGENDA Rendez-vous chasse, nature et chien

**RENDEZ-VOUS**  
de la CHASSE,  
de la NATURE  
et du CHIEN COURANT

**11 & 12 AOÛT 2012**  
à Clamerey (21)  
Site de Pont-Royal

**GRANDE LOTERIE à gagner**  
1 LOT (une valeur de 500 €)  
2 SEJOURS D'1 SEMAINE  
et de nombreux autres lots !

Repas sur réservation : 06 65 15 90 37

Renseignements :  
06 32 88 96 22 - 06 89 77 07 82  
www.afccs21.fr

## SAISON 2012/2013

# Dates d'ouverture et de fermeture

Voici les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2012/2013 proposées par l'assemblée générale et arrêtées par le préfet.

- Ouverture générale de la chasse : dimanche 16 septembre 2012.
- Fermeture générale de la chasse : mardi 28 février 2013.

### PETIT GIBIER

- Perdrix : du dimanche 16 septembre au dimanche 23 décembre 2012 ;
- Faisan : du dimanche 16 septembre au dimanche 23 septembre 2012 ;
- Lièvre : du dimanche 30 septembre au dimanche 21 octobre 2012 jusqu'au 28 octobre 2012 pour les communes en « AOC vigne » et pour les communes en plan de gestion lièvre ;
- Lapin : du dimanche 16 septembre au jeudi 28 février 2013.

### OISEAUX DE PASSAGE ET OISEAUX D'EAU :

(dans l'état actuel du droit, dates fixées par arrêtés ministériels)

- Oiseaux de passage :
- Pigeons, grives, bécasses et alouettes : dimanche 16 septembre 2012 ;
- Caille des blés et tourterelle des bois : samedi 25 août 2012.
- Oiseaux d'eau :
- Canards, oies et limicoles : mardi 21 août 2012 à 6 h 00 ;
- Sauf chipeau, milouin, morillon, nette rousse, foulque, râle d'eau : 15 septembre 2012 à 7 h 00 ;
- Vanneau huppé : ouverture générale.

### CHASSE EN BATTUE DES CERVIDÉS (chevreuil, cerf et daim)

- Ouverture de la chasse en battue : samedi 13 octobre 2012 à 8 h 00 ;
- Fermeture de la chasse en battue : jeudi 28 février 2013.

### CHASSE EN BATTUE DU SANGLIER :

- Du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 15 septembre 2012 inclus, sur autorisation préfectorale délivrée exclusivement sur des territoires de plaine et sur les lisières des massifs forestiers ;
- Du 16 septembre 2012, à 8 h 00, au 28 février 2013.

### CHASSE INDIVIDUELLE DU GRAND GIBIER

- À l'approche ou à l'affût, seul et sans chien, de jour, soit une heure avant le lever du soleil au chef-lieu du département jusqu'à une heure après son coucher. Le chasseur doit être porteur toute l'année de l'arrêté préfectoral d'attribution ou d'une copie certifiée conforme par le détenteur du plan de chasse ;
- Chevreuil, daim et sanglier : du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 28 février 2013 ;
- Mouflon de Corse et cerf élaphe : du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 28 février 2013.



M.studio-fofolia.com

LE POINT SUR...

## Les formations de la Fédération

Depuis 2006, de nouvelles formations ont été créées, suite à une volonté de la Fédération et à des évolutions réglementaires. Nous devons aussi répondre aux attentes de nos adhérents ou futurs adhérents. Aussi, la FDC 21 a conduit 44 jours de formations en 2011.

**D**epuis 2008, nous avons créé une nouvelle mouture pour la formation « sécurité à la chasse » au sein de laquelle nous avons intégré un volet pratique avec mise en situation. Nous y présentons différents aménagements, une démonstration de tir depuis un mirador sur sanglier courant. Nous suivons le parcours de sécurité qui est le même que celui de l'épreuve au permis de chasser, sans oublier la manipulation de base des différentes armes à feu utilisées à la chasse. Une simulation de battue clôt cette journée très enrichissante.

■ Une formation spécifique « chasse accompagnée » d'une demi-journée à laquelle les futurs parrains participent et qui permet d'aider au mieux les jeunes. Ils vont passer leur permis à seize ans, nous devons mettre toutes les chances de leur côté. Pour ce faire, le parrain doit pouvoir reprendre à bon escient le chasseur en herbe qu'il va accompagner.

L'épreuve du permis de chasser est en constante évolution, le taux de réussite est excellent. Nous devons sans cesse suivre les changements : cette année les administrateurs qui participent à la formation ont suivi un stage de perfectionnement. Nous avons besoin de nouveaux chasseurs dans nos rangs, nous souhaitons véritablement apporter un nouveau souffle à cette formation.



■ Une nouvelle formation vous est proposée : **connaissance de la chasse**. Nous abordons des sujets divers et variés qui tournent naturellement autour de notre loisir. Les premiers d'entre eux sont évidemment l'organisation de la chasse, le droit, les structures cynégétiques et les différents partenaires. Vient ensuite la législation, chapitre où l'on aborde, entre autres, la vente de la venaison, les dégâts

de gibier, les animaux nuisibles et les différents modes de chasse. L'éthique et la courtoisie vis-à-vis des autres usagers de la nature, mais aussi entre chasseurs terminent cette formation. Cela est indispensable pour que nous profitons pleinement de ces moments dans la nature.

■ **Piégeage, hygiène et venaison** sont des formations incontournables au regard des enjeux sanitaires. Savoir repérer chez le

|                 | Permis de chasser | Chasse accompagnée | Piégeage | Chasse à l'arc | Gardes particuliers | Sécurité | Hygiène et venaison |
|-----------------|-------------------|--------------------|----------|----------------|---------------------|----------|---------------------|
| 2006            | 263               |                    | 115      | 60             |                     |          |                     |
| 2007            | 206               |                    | 65       | 50             | 59                  |          |                     |
| 2008            | 235               |                    | 53       | 43             | 60                  | 38       |                     |
| 2009            | 248               |                    | 65       | 49             | 28                  | 29       | 228                 |
| 2010            | 226               | 29                 | 87       | 35             | 30                  | 15       | 151                 |
| 2011            | 248               | 40                 | 54       | 39             | 19                  | 27       | 41                  |
| 2012 (en cours) | 42                |                    | 64       | 13             | 22                  | 32       | 30                  |

*Nombre de participants aux différentes formations.*

gibier des anomalies sur la carcasse ou les viscères est primordial, autant pour sa consommation que pour la vente du gibier. Les piégeurs participent activement à la régulation du blaireau sous la responsabilité d'un lieutenant de Louveterie et dans le cadre de l'arrêté préfectoral sanitaire.

■ La formation arc, pour trouver ou retrouver des sensations et des émotions. La pratique de ce mode de chasse attire de plus en plus de chasseurs ; jeunes et moins jeunes participent à cette journée pour obtenir leur attestation de chasse à l'arc. Nous ne pouvons pas nous passer de cet acteur essentiel sur le terrain, le garde-chasse particulier. Surveillance du territoire, régulation des nuisibles, organisation de la chasse et agrainage du petit gibier. Cette formation spécifique est dispensée par des partenaires de notre Fédération, avocats, représentants ONCFS et techniciens de la FDC21.

Au total, 3 207 personnes ont été formées depuis 2006 : 1 468 au permis de chasser et 1 739 dans les autres formations.

En collaboration avec la commission communication nous avons élaboré le nouveau catalogue de formation ainsi qu'une nouvelle fiche d'inscription. Vous pouvez retirer ces documents au siège de votre Fédération ou les télécharger sur le site Internet ([www.fdc21.fr](http://www.fdc21.fr)). Pour les chasseurs qui sont venus rencontrer les élus lors des réunions de secteurs ces documents étaient mis à disposition.

Néanmoins, un gros travail reste à accomplir, nous devons susciter l'envie de suivre ces formations qui sont totalement gratuites à l'exception du permis de chasser.

Une des prérogatives de la Fédération des chasseurs est de former et d'informer, nous nous attachons à mener à bien cette mission auprès des chasseurs de la Côte-d'Or.

## AGENDA

### FOIRE DE DIJON

La FDC21, en partenariat avec des charcutiers-traiteurs et des chefs, sera présente le vendredi 9 novembre à la Foire internationale et gastronomique de Dijon. Au programme : dégustations, démonstrations de recettes...



## COMPTAGES GRANDS GIBIERS

# Des chiffres à relativiser

Dans l'objectif d'harmoniser le déroulement des comptages, votre Fédération a décidé cette année de caler son calendrier sur celui de l'ONE, soit une première série de comptages organisés en fin d'automne afin de localiser les points de concentration, et une seconde opération organi-

sée à la sortie de l'hiver, afin d'établir la tendance d'évolution des populations.

Le graphique ci-joint donne l'historique des données de comptages à la sortie de l'hiver uniquement sur les quatre secteurs sous responsabilité FDC 21 :

| Massif                       |               | Comptage grand gibier |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|------------------------------|---------------|-----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
|                              |               | 2001                  | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
| Montagne et Grolles (332 km) | Sortie hiver  | 615                   | 419  | 824  | 696  | 556  | 549  | 583  | 86   | 313  | 499  | 712  | 363  |
|                              | IKA           | 1,91                  | 1,30 | 2,56 | 2,16 | 1,73 | 1,70 | 1,81 | 0,27 | 0,97 | 1,55 | 2,21 | 1,13 |
|                              | Fin d'automne | /                     | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | 379  |      |
|                              | IKA           | /                     | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | 1,18 |      |
| Deux Vallées (180 km)        | Sortie hiver  | 222                   | 94   | 388  | 403  | 374  | 134  | 231  | 114  | 245  | 244  | 277  | 100  |
|                              | IKA           | 1,23                  | 0,52 | 2,16 | 2,24 | 2,08 | 0,74 | 1,28 | 0,63 | 1,36 | 1,36 | 1,54 | 0,56 |
|                              | Fin d'automne | /                     | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | 298  |      |
|                              | IKA           | /                     | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | 1,66 |      |
| Vallée de l'Ouche (128 km)   | Sortie hiver  | 123                   | 342  | 262  | 208  | 126  | 81   | 127  | 43   | 70   | 130  | 209  | 112  |
|                              | IK            | 0,96                  | 2,67 | 2,05 | 1,63 | 0,98 | 0,63 | 0,99 | 0,34 | 0,55 | 1,02 | 1,63 | 0,73 |
|                              | Fin d'automne | /                     | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | 287  |      |
|                              | IKA           | /                     | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | 2,24 |      |
| Beaumont (96 km)             | Sortie hiver  | /                     | /    | /    | /    | /    | /    | 117  | 102  | 110  | 146  | 138  | 97   |
|                              | IKA           | /                     | /    | /    | /    | /    | /    | 1,21 | 1,06 | 1,14 | 1,51 | 1,43 | 1,43 |
|                              | Fin d'automne | /                     | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | 83   |      |
|                              | IKA           | /                     | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | /    | 0,86 |      |

D'une manière générale, les comptages cerfs réalisés au printemps 2012 montrent une baisse de l'indice nocturne. Cependant les conditions météorologiques particulières de cet hiver ainsi que la présence massive de fruits forestiers ont été

un frein à la sortie des animaux sur les zones de gagnage. L'indice résultant des comptages de cet hiver doit donc être relativisé et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la réalité de l'évolution de la population.

## MOUVEMENT

### Deux nouveaux collaborateurs à la FDC 21

Gaëtan Labesque, 26 ans, et Jacky Lecuret, 33 ans, ont récemment rejoint la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or. Ils assureront respectivement la fonction de technicien cynégétique et responsable administratif et financier. Présentations.



Gaëtan Labesque, technicien cynégétique.

**Pouvez-vous nous résumer vos cursus scolaires et parcours professionnel avant votre arrivée à la FDC 21 ?**

**Gaëtan Labesque :** Je suis titulaire d'un bac pro « conduite et gestion d'exploitation agricole » et d'un BTS analyse et conduite du système d'exploitation. Après plusieurs contrats en CDD de quelques mois, j'ai décroché, en 2010, mon premier contrat de technicien inspecteur avec différentes DDPP. D'abord dans l'Oise, avec une spécialisation en animaux de rente, puis dans les Yvelines avec une spécialisation pour la faune captive. Avant de rejoindre la FDC 21, je travaillais à la DDT Côte-d'Or au sein du service économie agricole.

**Jacky Lecuret :** J'ai obtenu un bac économique et social suivi d'un BTS comptabilité et gestion et d'un diplôme d'étude comptable et financière. Avant de prendre mes fonctions à la FDC 21, j'ai travaillé neuf ans au poste de comptable chez CER France BFC.

**Pourquoi une fédération de chasse et celle de Côte-d'Or en particulier ?**

**G.L :** J'ai une affinité particulière avec le département, même si mon accent du Sud peut faire croire le contraire. Mais aussi, et surtout, parce que le département est magnifique et encore très sauvage avec des milieux diversifiés : vastes étendues de forestières, plaines céréalières, vignobles, bocages et élevages, bords de Saône...

**J.L :** Même si je ne suis pas chasseur, je n'ai pas d'*a priori* sur le monde de la chasse. J'ai toutefois une attirance particulière pour le milieu rural et je ne pense pas être à l'étroit avec les chasseurs.

**Que pensez-vous pouvoir apporter à la FDC 21 et aux chasseurs du département ?**

**G.L :** Mon expérience professionnelle, notamment dans le sanitaire et la réglementation sur la faune sauvage.

**J.L :** Je connais très bien le milieu associatif pour y avoir toujours travaillé. Son fonctionnement ne sera donc pas une découverte.



Jacky Lecuret, responsable administratif et financier.

## GIC DU VAL D'OUCHE

### CONCOURS SAINT-HUBERT

**Pour cette édition, le concours Saint-Hubert sera organisé sur le territoire du GIC petit gibier du Val d'Ouche regroupant huit sociétés de chasse (de La Bussière à Fleurey-sur-Ouche). Cette association œuvre depuis deux ans au développement du petit gibier en réalisant bon nombre d'actions en faveur de la petite faune et des habitats, en partenariat avec la FDC 21. En marge du concours, des animations seront réalisées toute la journée. Possibilités de restauration le midi et d'hébergement.**



## BÉCASSE

# Magnifique saison 2011/2012

Nous l'avons tous constaté, nous avons bénéficié d'une migration de bécasses précoce et abondante fin octobre. Un automne et un début d'hiver doux ont permis aux oiseaux de trouver chez nous le gîte et le couvert sans poursuivre leur voyage vers le littoral. De plus, nous avons eu beaucoup de jeunes oiseaux, signe d'une bonne reproduction.

Cette migration particulière résulte d'une « bulle anticyclonique froide » bloquée sur l'Europe centrale et la Russie méridionale, dès l'automne, qui a détourné les oiseaux de leurs voies migratoires habituelles. Ainsi, les bécasses sont « descendues » très progressivement en novembre, décembre et janvier, s'attardant tout au long de leur parcours. Et ce, au détriment des sites d'hivernage habituels du littoral atlantique et méditerranéen. Fin janvier, une vague de froid brutale est arrivée sur le pays, entraînant des « tombées » de bécasses importantes. La limitation de PMA journalier a montré en cette circonstance toute sa pertinence. Fuyant le froid, la majorité des effectifs a gagné les côtes (des cas de plus de

10 oiseaux levés par heure ont été relevés sur les îles atlantiques). Cette vague de froid tardive, au moment où la luminosité diurne provoque le réflexe de migration de retour, a incité de nombreuses bécasses à adopter une stratégie d'attente et ne pas partir vers les régions côtières. Ainsi de nombreux cas de concentration d'oiseaux, de comportements aberrants et d'oiseaux morts dénutris ont été signalés. La bécasse, qui ne peut se nourrir si le sol est gelé, a une probabilité de survie de l'ordre de quelques jours : réserves adipeuses épuisées, ce sont les masses musculaires qui sont « consommées » par l'organisme. La bécasse ne meurt pas de froid, mais de faim. Aussi navrants soient-ils, ces constats de mortalité ont été limités et les comptages de croûle ont révélé une bonne présence d'oiseaux, repartis nombreux vers les sites de reproduction en Russie et Scandinavie.

Notre fédération, comme la quasi-totalité des fédérations métropolitaines, a demandé la suspension de la chasse, puis la prolongation de cette chasse jusqu'à la date de fermeture du 20 février.



Olivier ARSANDIAUX - FOTOLIA.COM

Cette première année de chasse avec un PMA et un carnet de prélèvement national, montre un net accroissement de prélèvements qui doit être observé avec prudence : les années passées, notre carnet de prélèvement concernait uniquement les prélèvements faits dans la Côte-d'Or, alors que le carnet national concerne ceux faits dans tous les départements où le chasseur a prélevé. Néanmoins, avec plus de 3 300 bécasses tuées, la saison peut être qualifiée de très bonne, pour la plus grande satisfaction des chasseurs passionnés par ce beau gibier, sauvage et imprévisible, dont la conquête sollicite les meilleures qualités du chasseur et surtout de ses chiens.

### ■ UNUCR

#### Après-midi découverte

Le samedi 25 août 2012, à la maison forestière de Nonceuil, en forêt de Francheville, se déroulera l'épreuve multirace pour agréer de nouvelles équipes conducteur/chien, organisée conjointement par le Club des amateurs de teckel et l'Unucr 21. À cette occasion, l'équipe Unucr 21 vous accueille de 14 h à 17 h pour vous faire découvrir :

- Différents ateliers d'indices de blessures reconstitués (balle d'abdomen, balle de poumon, etc.) ;
- Les conséquences balistiques des différents tirs, leurs impacts sur l'animal et la végétation environnante ;
- Les méthodes préconisées pour des contrôles de tirs plus précis et plus révélateurs ;
- Les statistiques qui expliquent le taux de réussite dans différentes conditions de recherche.
- Le comportement à adopter pour optimiser le résultat d'une recherche.
- Le travail d'une équipe agréée sur piste artificielle, en démonstration ;
- Le niveau d'exigence requis par les juges SCC pour agréer un futur conducteur et son chien.

Un après-midi convivial autour de l'information et de l'amélioration des connaissances, pour lequel nous vous demandons de vous inscrire avant le 23 août 2012, afin d'organiser au mieux pour vous cette manifestation.

Contact Fabrice Guillet- 03 80 35 48 21 - 06 79 80 94 11

Le chemin d'accès sera balisé à partir de la mare de Francheville



**ARMURERIE DIJONNAISE**  
VENTE ARMES DE TOUTES MARQUES  
VETEMENTS, COUTELLERIE, DEFENSE,  
AIRSOFT ET PAINTBALL

**NOUVEAU  
DIJON**

REMISE A NEUF  
MISE A CONFORMITE  
MONTAGE LUNETTE

**ARMURERIE DIJONNAISE**  
Alban Chalmet, armurier diplômé de l'école de Liège  
82 rue d'Auxonne  
21 000 DIJON  
Tél : 03.80.38.36.60  
email : armurerie.dijonnaise@gmail.com www.armurerie-dijonnaise.new.fr

# LES ACTUS Nationales

## LÉGISLATION

# Loi armes, simplification et clarification

Une nouvelle loi sur les armes est en cours de ratification au Parlement. Elle a le mérite de traiter globalement des armes, à la fois pour clarifier et simplifier la vie des utilisateurs légaux d'armes à feu et pour renforcer de façon considérable les contrôles et les sanctions contre les trafiquants et les délinquants. Tour d'horizon.

■ **Article 1:** passage de 8 à 4 catégories, avec une catégorie A comprenant le matériel de guerre et les armes interdites, une catégorie B avec les armes soumises à autorisation pour l'acquisition et la détention (armes des tireurs sportifs), une catégorie C comprenant les armes soumises à déclaration (carabines de chasse) et une catégorie D, avec des armes soumises à enregistrement (fusil de chasse) et armes et matériels libres;

■ **Article 2:** définition et classement des armes historiques et de collection. Ce texte redéfinit la notion d'armes historiques et de collection en fixant la date à 1900, au lieu de 1870, ce qui satisfait une forte revendication des collectionneurs. D'autres modalités de simplification sont actées.

■ **Article 3:** les conditions d'acquisition et de détention des armes sont redéfinies avec des mesures beaucoup plus draconiennes pour ceux qui ont un casier judiciaire et des mesures cohérentes et simplifiées pour les utilisateurs légaux;

■ **Article 4:** la vente entre particuliers des armes des catégories C et D fait l'objet d'une clarification avec une déclaration simplifiée obligatoire dans le mois qui suit l'acquisition;

■ **Article 5:** la création qui était très attendue du statut du collectionneur. Pour la première fois, les collectionneurs vont pou-



voir bénéficier d'un statut clair qui leur permettra d'assouvir leur passion dans un cadre pragmatique, à côté du statut du chasseur et du tireur sportif. Cela va faciliter la gestion simplifiée du patrimoine d'armes anciennes qui est très important en France et permettre d'ouvrir le champ de la collection à de nombreuses armes anciennes qui n'étaient pas encore autorisées jusqu'à ce jour;

■ **Article 6:** les saisies administratives sont clarifiées de façon à tenir compte des enjeux de sécurité publique afin que les préfets puissent intervenir dans de meilleures conditions pour des raisons d'ordre public ou de sécurité des personnes;

■ **Articles 7 à 20:** dispositions modifiant le code pénal afin d'accroître les sanctions contre les délinquants et trafiquants, sans se tromper de cible, pour tenir compte des circonstances de l'infraction et de la personnalité de l'auteur, conformément aux demandes du Comité Guillaume Tell;

■ **Articles 21 à 27 et 29 à 32:** renforcement très conséquent des sanctions pénales de façon à décourager les trafiquants et les délinquants;

■ **Article 28:** clarification des conditions de port et de transport des armes. Les chasseurs obtiennent que l'on consolide les procédures actuelles afin d'éviter toutes les interprétations dans le transport légitime des armes de chasse dans le cadre d'une pratique très diversifiée selon le mode de chasse. Cela répond exactement aux attentes des chasseurs qui n'auront aucune contrainte nouvelle;

■ **Article 33:** il fixe le délai d'application de la loi, avec certains articles applicables immédiatement et d'autres à échéance de 18 mois avec la parution de plus de 60 décrets;

■ **Article 34:** il intègre la classification et clarifie la vente à distance et arrête d'application de cette réforme historique;

■ **Article 36:** il précise les dispositions transitoires applicables aux armes acquises sous les lois et règlements antérieurs afin d'éviter les situations délicates, ce qui répond à l'une des demandes du Comité Guillaume Tell.

*D'après le « comité Guillaume Tell »  
Pour plus de renseignements,  
vous pouvez consulter  
<http://vosdroits.service-public.fr/N287.xhtml>*

## ÉCHINOCOCCOSE ALVÉOLAIRE CHEZ LE RENARD

# Une cartographie de la maladie en Côte-d'Or

Depuis 2009, la FDC 21 participe activement à la cartographie de la répartition de l'échinococcose alvéolaire chez le renard roux avec l'Entente Rage Zoonose (ERZ).

**L'**échinococcose alvéolaire est une maladie parasitaire transmise par un ténia : l'échinocoque (*Echinococcus multicularis*). Ce petit ver plat parasite habituellement l'intestin du renard, mais aussi du chien ou du chat, sans entraîner de troubles particuliers. Les renards sont les principaux vecteurs de la maladie en disséminant les œufs du parasite dans la nature avec leurs crottes. Toutefois, l'homme peut être contaminé occasionnellement, entraînant le développement d'une maladie grave.

Afin de réaliser une cartographie récente et précise de la présence de l'échinococcose chez le renard, l'ERZ a lancé une vaste étude épidémiologique dans tout le Nord-Est de la France. Cette étude consistait à analyser 100 renards par département, notamment par l'analyse d'intestins. Notre département a été découpé en une centaine de carrés afin d'effectuer un prélèvement de renards dans chacun de ces secteurs. Pour ce faire, des opérations de tirs de nuit ont été réalisées dans le cadre d'un arrêté préfectoral spécifique, dans des lieux et périodes précises par des personnes formées par l'ERZ.

L'organisation en Côte-d'Or de cette opération a été confiée à la FDC 21. Cette étude a mobilisé votre Fédération (administrateurs et permanents), les lieutenants de Louveterie et certains présidents de GIC. Au total, près de 100 renards ont été collectés et 94 ont pu



● Résultats d'analyse négatifs

▲ Résultats d'analyse positifs



© Eric Isselée - Fotolia.com

être analysés. Pour la réalisation de telles opérations, la participation de bénévoles et professionnels est indispensable. Que tous les participants à cette étude soient vivement remerciés.

Les analyses ont été effectuées par le laboratoire départemental d'analyse de Côte-d'Or et le laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy. Ces dernières se sont révélées positives pour 21 renards soit plus de 20 % des animaux analysés.

La localisation des prélèvements et résultats d'analyses sont détaillés sur la carte ci-dessus. Désormais, la présence de l'échinococcose dans le département est donc avérée. Les renards porteurs de l'échinococcose ont été prélevés dans différents secteurs du département et également à proximité des villes, villages et même de l'agglomération dijonnaise.

### Liste des communes

La liste des communes ou des renards prélevés sont porteurs de l'échinococcose alvéolaire :

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Aignay-le-Duc        | Normier              |
| Asnières-lès-Dijon   | Origny               |
| Bard-le-Régulier     | Remilly-en-Montagne  |
| Blaisy-Bas           | Salmaise             |
| Saint-Martin-du-Mont | Saulieu              |
| Brétigny             | Seigny               |
| Dompierre-en-Morvan  | Semezanges           |
| Échalot              | Saint-Léger-Triey    |
| Fontaine-Française   | Vandenesse-en-Auxois |
| Marcheseuil          | Villeberny           |
| Marcilly-sur-Tille   |                      |

**Les chasseurs et piégeurs sont régulièrement amenés à être en contact de renards ou animaux domestiques pouvant être porteurs de l'échinococcose alvéolaire. L'affiche ci-contre, conçue par l'ERZ pour la FDC 57, détaille les gestes de prévention.**





# UNE TRADITION À PERPÉTUER

La Côte-d'Or ne serait pas une terre de vénerie ? Même si le nombre d'équipages est faible, les veneurs cote-d'Oriens perpétuent une tradition vieille de plusieurs siècles. Ils nous expliquent les spécificités de leur vénerie.

« **L**a chasse à courre souffre d'une image réductrice propagée par ceux qui ne connaissent pas la vénerie. Ce mode de chasse est fortement décrié par les opposants à la chasse et sa pérennité menacée. On pourrait croire le combat inégal et que face aux chiens, le sort du gibier est scellé, mais la réalité est tout autre. En pratique : 1 % du tableau national cerf est pris à courre. Un pour mille pour ce qui est des sangliers. Quant au chevreuil, le chiffre passe à un pour dix mille », indique Michel Monot, référent vénerie au sein de la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or et président de l'association des chasseurs de grand gibier de Côte-d'Or. « Il ne s'agit pas d'opposer les modes de chasse, mais la proportion d'animaux prélevés à tir est bien supérieure. Du côté de la chasse à courre, seules 30 % des sorties débouchent sur une prise de gibier. Le but de cette chasse est de contraindre le gibier à combattre par la force ou la ruse en utilisant au mieux ses

capacités naturelles. Il n'y a pas d'animaux blessés après laisser-courre, ce qui n'est pas le cas pour la chasse à tir », ajoute le veneur, qui poursuit.

## EN PLEINE EXPANSION

« La vénerie est plus utilisée aujourd'hui que sous l'ancien régime. Alors que la chasse à tir suscite de moins en moins de pratiquants, plusieurs types de chasses, dont la chasse à l'arc et la vénerie, sont en pleine expansion. La chasse à courre à cheval profite du développement de l'équitation. Autre porte d'entrée : l'attrait lié aux chiens courants. La trompe de chasse permet également de mettre un pied dans la vénerie. »

Ce mode de chasse nécessite des surfaces forestières importantes, c'est le cas du massif forestier de Châtillon qui accueille actuellement deux équipages de grande vénerie. La Côte-d'Or est le département le plus à l'est de la France où l'on rencontre encore de la grande vénerie.

## QU'EST-CE QUE LA VÉNERIE ?

La vénerie est l'art d'utiliser un animal éduqué pour attraper le gibier. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de chiens courants. Nombreux sont ceux qui confondent vénerie et chasse à courre, alors que la vénerie est un terme générique qui englobe la chasse à courre. En outre, il convient de distinguer grande vénerie et petite vénerie. La grande vénerie, pratiquée à cheval, concerne le cerf, le sanglier et le chevreuil. La petite vénerie, pratiquée à pied, concerne le petit gibier, lapin et lièvre. Parmi les différents types de véneries, en plus de la chasse à courre, on trouve la chasse sous terre, où on utilise des chiens dits de déterrage, ainsi que la chasse au vol, où on utilise des rapaces.

Tous les chiens de petite et de grande vénerie sont des chiens d'ordre et des chiens courants. Les chiens sont adaptés au gibier après lequel ils courent. En petite vénerie, on trouve l'anglo-français de petite vénerie, le beagle et le beagle-harrier. Du côté des grands chiens courants, le poitevin et le Français tricolore sont couramment utilisés pour chasser cerf, sanglier ou chevreuil.

## REPÈRE

Au Moyen Âge, on utilisait des chiens qu'on appelait des vautres. C'est la raison pour laquelle les équipages qui chassent le sanglier sont surnommés des « vautraits ».



Équipage Piqu'Avant-Bourgogne

## LA VÉNERIE DU SANGLIER AVEC...

# L'ÉQUIPAGE PIQU'AVANT-BOURGOGNE

Inès Monot, maître de l'équipage Piqu'Avant-Bourgogne, explique les particularités de la vénerie du sanglier : « La vénerie du sanglier est la plus complète. Il y a moins de difficulté à attaquer un chevreuil : il n'est pas nécessaire de « faire le bois », l'attaque se fait souvent à la billebaude. Dans la forêt, les sangliers vivent ensemble. Il faut commencer par tester l'attaque avec un nombre restreint de chiens expérimentés : les rapprocheurs. À la vue du sanglier attaqué, on valide ou non. La meute n'est entièrement décollée que si le sanglier est jugé courable. Une laie pleine ou suivie, un animal trop jeune n'est pas considéré courable. Les circonstances « rapproché et décollé » sont spécifiques au vautreit.

### TOUJOURS UN COMBAT

Autre différence, au moment du ferme. Face au sanglier, c'est toujours un combat. C'est un moment viril et vigoureux, qui se passe souvent au fond des épines. L'animal reste sauvage jusqu'au bout. On y va toujours à deux ou trois veneurs expérimentés, à l'épieu ou à la dague. Le danger est constant, plus le sanglier est massif, plus il charge, homme, chiens et chevaux. Exceptionnellement, on peut utiliser une arme à feu, pour des raisons de

sécurité, quand l'animal déjà blessé, ne peut courir, est trop agressif et peut causer des dommages, notamment aux chiens.

La meilleure image de la vénerie, c'est l'arme blanche. Dans certains cas de figure, on peut manquer un animal à l'arme blanche alors qu'il aurait plus sûrement été pris avec un fusil. Jusqu'au bout, on laisse sa chance à l'animal. Comme dans les autres véneries, à l'issue de la chasse, vient la curée, qui présente un double intérêt. Un intérêt sociologique tout d'abord, lorsqu'on remet les honneurs à un invité en lui donnant le pied antérieur droit de l'animal. Intérêt pédagogique pour le chien auquel on permet de manger la viande de l'animal chassé. La venaison de la vénerie est réservée exclusivement aux chiens de la meute. Ainsi est entretenu l'instinct de prédateur des chiens, et ce dans toutes les véneries. Lors de nos chasses, en forêt de Châtillon, nous sommes une vingtaine de cavaliers en moyenne, d'autres suivent en VTT, ainsi que quelques rares automobiles qui nécessitent une autorisation individuelle de l'Office national des forêts.

Notre mode de chasse, traditionnel, privilégie l'effort et la persévérance. Le recours aux véhicules motorisés doit rester l'exception.



L'abbaye du Val des Choues, rendez-vous de l'équipage, abrite des écuries et un chenil d'environ 150 chiens. [www.abbayeduvaldeschoues.com](http://www.abbayeduvaldeschoues.com)



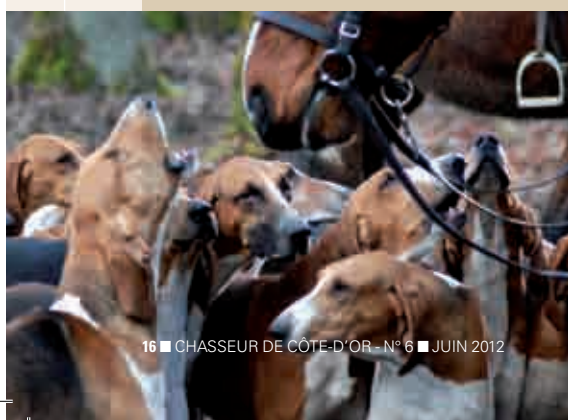
## LA VÉNERIE DU CHEVREUIL AVEC... L'ÉQUIPAGE DU VIEUX CHÊNE



Gilles Couvent, maître d'équipage du Vieux Chêne (Loire), qui chasse régulièrement en forêt de Borne (Côte-d'Or), à propos de la vénerie du chevreuil : « Elle est très différente de celle du cerf et du sanglier. C'est une école de grande modestie. La chasse, très agréable au début, se complique assez rapidement. Pour le cerf et le sanglier, il s'agit d'un

rapport de force. Pour le chevreuil, c'est autre chose. L'animal est plus fin, plus vif et très intelligent. Il faut laisser faire la meute, faire confiance aux chiens. Dans le massif de Borne, la chasse se rapproche de celle du lièvre. Il faut des chiens très fins de nez pour éventer les ruses de l'animal. Le problème qu'on rencontre, notamment en Côte-d'Or, c'est que la densité d'animaux est très importante. Il n'est pas rare, quand on suit un chevreuil, de le voir entrer dans un bosquet et d'en ressortir au milieu de 15 autres chevreuils. La vénerie du chevreuil se développe, car les sorties se déroulent sur des

massifs plus petits que pour le cerf ou le sanglier. La raison est simple : le chevreuil, même quand il est chassé, tourne en rond dans le même secteur. On ne manque pas de chevreuils, c'est un gibier moins prisé par les chasseurs à tir que le sanglier. L'équipage du Vieux Chêne a la chance d'avoir une très bonne meute, composée de 80 poitevins tricolores. Ils ont du nez et de la vitesse, deux atouts essentiels pour la vénerie du chevreuil. En général, on chasse avec une trentaine de chiens. Lors de nos sorties, on est régulièrement une trentaine de cavaliers. »  
[equipageduvieuxchene.over-blog.com](http://equipageduvieuxchene.over-blog.com)





## LA VÉNERIE DU CERF AVEC L'ÉQUIPAGE DE LA CHAPELLE AU BOIS

François Jurien de la Gravière évoque la vénerie du cerf par ses propos : « *En forêt de Châtillon, nous ne chassons que le cerf mâle, avec des chiens d'ordre. Le cerf est un animal mythique et extrêmement malin. C'est tout l'art de la vénerie de ne pas se faire piéger par l'animal. La ruse la plus souvent utilisée par le cerf est celle du change : il trouve d'autres congénères avec qui il se mélange. Il met devant les chiens un autre cerf, plus jeune, parfois plus vieux. Dans ce cas de figure, on doit arrêter les chiens, qui doivent continuer à suivre le cerf chassé au départ. Quand l'animal change, les bons chiens s'arrêtent de chasser. Néanmoins, il arrive que l'on s'aperçoive du problème qu'au bout d'une heure, voire davantage. Parfois, les chiens mènent la chasse à son terme, même si le cerf tué n'est pas celui du début.*

### LES RUSES DU CERF

*Autre ruse que le cerf affectionne : le fait d'aller dans les étangs et les rivières. 95 % des cerfs en cours de chasse « font l'eau », afin que les chiens perdent le sentiment (l'odeur). Cette ruse réussit souvent au cerf, même si les chiens les plus malins vont directement sur la berge opposée pour retrouver la trace. Le cerf est également friand de la « double voie » : il revient sur ses pas sur sa propre trace, parfois sur une longue distance. Les chiens qui suivent la piste de l'animal arrivent sur une fourche, ce qui*



*leur complique la tâche. On appelle cela un « hourvari ».*

*Au moment de la curée, les chiens mangent les bas morceaux de l'animal qui a été dépouillé. Les bons morceaux sont distribués aux riverains, aux agriculteurs ou aux personnes qui nous aident pendant la chasse. Ce mode de chasse peut en choquer certains. C'est une chasse très conviviale et ouverte à tous, mais aussi un art extrêmement difficile. Il faut faire le bois le matin pour savoir où sont les cerfs, sur une surface de plusieurs milliers d'hectares. Par ailleurs, la chasse au cerf est très dépendante*

*des conditions météo. Depuis quelques années, ces dernières sont peu favorables à la chasse au chien courant. On a réduit les prises à une vingtaine de cerfs par an.*


*L'équipage de la Chapelle au Bois chasse en forêt de Châtillon-sur-Seine depuis 1979, grâce à la bienveillance de l'ONF. Le chenil est situé à Voulaines-les-Templiers, au lieu-dit « la Chapelle au Bois », qui est aussi le nom de l'équipage. En général, nous sommes une trentaine à cheval. Les chevaux utilisés sont des trotteurs. La meute comporte pas moins de 120 chiens adultes : il s'agit de poitevins et de français tricolores. »*

## LA VÉNERIE DU LIÈVRE AVEC...

# LE RALLYE DE LA CHAPELLE DE PLANTENAY

« La vénerie du lièvre est une vénerie qui ne demande pas forcément un grand territoire, explique Julien Hazotte, maître d'équipage du Rallye de la chapelle de Plantenay. Il peut s'agir de bois, de bocage ou de plaine céréalière. L'une des particularités est qu'il n'y a pas de cheval, on suit à pied, c'est assez sportif. Le lièvre est l'animal le plus difficile à chasser. On prend le gibier une fois sur cinq, c'est un faible ratio. Contrairement à d'autres animaux, plus le lièvre court, moins il sent. Hallali, il ne dégage pratiquement plus de sentiment. À ce moment, un chien peut passer juste à côté sans le sentir. Le lièvre possède un gros panel de ruses : il peut prendre la route, un champ labouré ou un terrain avec du fumier pour que les chiens perdent son odeur. Il peut aussi

passer au milieu d'un troupeau de vaches. Il faut avoir des chiens rapides, fins de nez et intelligents. Certains font le tour du labour pour retrouver la voie. Il ne faut pas oublier que le but de la vénerie, c'est d'avoir un lot de chiens le plus expérimenté possible. On utilise l'anglo-français de petite vénerie, qui est utilisé par 95 % des équipages qui chassent le lièvre. C'est une race qui a été créée il y a 200 ans. Les anglo-français de petite vénerie ont la gorge et le nez du chien français cumulés à la puissance du chien anglais. Pour ce qui est des populations de lièvres, elles sont en hausse. En 1995, la maladie hémorragique virale a décimé 95 % de la population. On n'avait plus le droit de chasser le lièvre en Côte-d'Or. Aujourd'hui, les populations sont correc-



La particularité de la vénerie du lièvre est qu'il n'y a pas de cheval. Les veneurs suivent les chiens à pied.

tes dans le département, même si cela dépend des zones. Grosses populations du côté d'Auxonne, Genlis, Heuilley ou encore Pouilly-en-Auxois. On ne trouve qu'un seul équipage de vénerie du lièvre en Côte-d'Or, qui compte 12 chasseurs. Avec une bonne quinzaine de chiens, on peut chasser 60 fois dans l'année. On chasse beaucoup sur invitation, sur des chasses communales ou privées. On est ouvert pour toutes les personnes qui souhaitent découvrir l'ambiance. Pour tout matériel, il suffit d'une paire de bottes ».

## LA VÉNERIE SOUS-TERRE AVEC...

# L'ÉQUIPAGE DE LA BRUYÈRE DE BIERRE-EN-MORVAN

C'est peut-être la plus méconnue des véneries et la plus « spécifique ». Pas de course à cheval, pas de kilomètres parcourus au son de la trompe. La vénerie sous terre concerne en particulier le renard, classé nuisible, ainsi que le blaireau.

Jean-Max Henault, maître d'équipage : « On fait entrer le chien dans le terrier, pour qu'il trouve l'animal, qu'il s'agisse d'un renard ou d'un blaireau. Quand il l'a trouvé, il l'accule. On



Afin de déterminer l'endroit de la galerie, les veneurs plantent une barre à mine dans le sol.

entend dans ce cas-là un aboiement caractéristique, et on creuse au-dessus du chien. Pour trouver exactement l'endroit de la galerie, on plante une barre à mine dans le sol et on colle l'oreille dessus. La terre résonnant beaucoup, c'est un moyen assez efficace. Si on tombe au-dessus du chien, l'animal est à un mètre, parfois un peu plus loin. Le chien ne doit pas s'approcher plus près, pour ne pas se faire mordre ou griffer quand il s'agit d'un blaireau. En général, l'animal n'attaque pas si le chien reste à sa place. Quand le blaireau voit le jour, il cherche à sortir du trou. C'est là où on l'attrape avec une grande pince, par-derrière les épaules. L'animal est alors servi. Il arrive que les deux animaux se tiennent car ils se sont mordu mutuellement la gueule. Il faut dans ce cas se dépêcher d'ouvrir le terrier. Les chiens qu'on utilise pour



la chasse sous terre sont le fox anglais à poil dur et le fox anglais à poil lisse, parfois des teckels ou des fox allemands. L'an dernier, on a pris 53 blaireaux et 12 renards. Quelques sociétés de chasse se chargent de détruire les renards, et heureusement, sans quoi il y en aurait des centaines. »

# DEVENIR CONDUCTEUR DE CHIEN DE SANG



**Quelles que soient les précautions prises, la qualité du tireur et les conditions du tir, il est toujours possible qu'un grand gibier ne soit que blessé. Il importe alors de le retrouver, et c'est là que le conducteur de chien de sang intervient. Comment devenir conducteur de chien de sang ? Réponses.**

**L**a conduite d'un chien de sang ne s'improvise pas. En effet, les résultats vont dépendre d'une équipe « conducteur-chien » agréée, qui améliorera ses performances au cours des recherches.

Si quelqu'un souhaite rejoindre les conducteurs du département, il doit se mettre en rapport avec le délégué Philippe Gouliardon (03 80 61 48 70) qui pourra donner toutes les explications.

## Devenir une équipe agréée

Le conducteur doit suivre un stage de deux jours organisé par l'Unucr (Union nationale pour l'utilisation d'un chien de rouge), et le chien, réussir une épreuve de recherche sur piste artificielle ou naturelle.

Pour le conducteur, bien que la recherche ne soit pas considérée comme un acte de chasse, il vaut mieux avoir des connaissances globales sur la chasse, c'est-à-dire avoir au minimum un permis de chasser. Des connaissances supplémentaires ne seront pas superflues (voir le livret de formation sur [www.fdc21.fr](http://www.fdc21.fr)).

Il devra être tenace, endurant et humble (les échecs sont plus nombreux que les réussites). Condition importante: pouvoir se libérer le lundi, journée principale, et le dimanche. Un conducteur qui ne répond pas aux appels tombe vite aux oubliettes. D'autre part, il s'abstiendra de tout commentaire autre que sur la recherche en cours; il respectera le code d'honneur et évidemment, ira « jusqu'au bout », devise de l'Unucr.

Quant au chien: on n'achète pas un chien de sang! On se procure un chiot ayant théoriquement des aptitudes (race, parents) et on essaie de l'éduquer. La chose n'est pas tou-



Philippe Jaeger

jours facile, il faut insister et y aller progressivement: il ne faut jamais oublier que l'on va à l'encontre de l'instinct du chien en lui faisant travailler une voie froide.

Du matériel, il en faut un minimum pour commencer l'éducation: une longe de 10 m et un collier appelé « botte » plus un bâton muni d'une éponge, une agrafeuse et des balises en papier, et évidemment du sang (il faudra stocker du sang et des morceaux de peau de gibier au congélateur).

Pour faire des recherches, il en faudra davantage:

- Protection du conducteur (veste et pantalons résistants, gants, béret ou casque);

lon résistants, gants, béret ou casque);

- Arme de gros calibre (9,3 x 62...) simple et qui ne craint rien;

- Papier biodégradable pour baliser, appareil photo afin d'immortaliser les recherches.

- Les « plus »: un petit GPS, de type « back track » sera le bienvenu lorsqu'on aura perdu les accompagnateurs, un collier de repérage sera utile en cas de libération du chien, un téléphone permettra d'éviter un retour à pied, et sera bien sûr un élément de sécurité

## POUR EN SAVOIR PLUS

Deux livres sont indispensables pour comprendre et progresser:

- *Traité de la recherche du grand gibier blessé*, éditions Gerfaut
- *Le chien de sang*, Henri Fuster, éditions Gerfaut

[www.unucr.fr](http://www.unucr.fr)



# AMÉNAGEMENTS FORESTIERS POUR LA SÉCURITÉ ET LE MAINTIEN DU GIBIER

Aménager la forêt dans un but cynégétique, c'est le pari tenté et réussi par les propriétaires du groupement forestier de la forêt de Daviot. Ce massif d'un millier d'hectares d'un seul tenant est situé en bordure de la vallée de l'Ouche.

**S**ur ce territoire, le groupement forestier, présidé par Jean-Claude Fontaine, a souhaité créer une société de chasse désormais forte d'une quarantaine d'actionnaires et présidée par le docteur Alain Leflot. Le groupement forestier et la société de chasse fonctionnent en parfaite harmonie depuis leurs créations en 2000. Les deux grands axes, sécurité et maintien du gibier, sont réalisés de la façon suivante :

## Sécurité et efficacité du tir

- Élargissement de toutes les lignes de tir, dont la sommière principale longue de 5 km. Ces lignes font dorénavant entre 7 et 10 m de large, permettant ainsi un respect de l'angle de 30° ;

- Installation d'une cinquantaine de miradors permettant de réaliser un tir fichant et interdisant tout déplacement du chasseur. Les miradors, espacés d'une centaine de mètres, sont réalisés par les chasseurs ce qui entraîne un moindre coût (180 euros/pièce). Le modèle idéal a été défini après plusieurs expériences. « *Nous avons réalisé nos premiers miradors avec du bois récupéré sur place. Maintenant, nous utilisons du bois autoclavé qui résiste mieux aux intempéries, avec un minimum d'entretien* ».



La sommière a été élargie sur plus de dix mètres.

## Maintien du gibier en forêt

- L'élargissement des lignes permet la création de surfaces enherbées qui viennent s'ajouter aux chaumots existants, représentant ainsi une surface de gagnage comprise entre 10 et 15 ha. Ces zones enherbées sont fauchées deux fois par an pour renouveler la végétation. « *Si on laisse trop pousser, l'herbe n'est plus appétante* », précise Jean Claude Fontaine ;

- Des champs forestiers, pour une surface de 7 ha, sont répartis sur le massif. Ils

sont ensemencés avec du maïs ou du colza fourrager. Le maïs, semé en mai et protégé par une clôture électrique sera mis à disposition de la faune sauvage en novembre et fournira de la nourriture jusqu'en janvier.

## Les travaux en cours

Une ligne, longue de 1 km, a été élargie, passant ainsi à une vingtaine de mètres de large. Après un dessouchage réalisé à l'aide d'une tractopelle, l'entreprise Hoffmann à Échalot est intervenue avec



Une ligne d'un km a été élargie cette année. Le sol a été travaillé, la roche broyée. Un mélange d'herbes appétant a été semé.



Des champs forestiers ont été aménagés. Ils sont cultivés en maïs ou en colza fourrager.

La société de chasse fait elle-même ses miradors en bois autoclavé.

*sons tout cela au fur et à mesure, en se basant sur la connaissance du territoire et des habitudes de la grande faune sauvage. Par exemple, ce champ forestier sera semé en colza fourrager car c'est un très bon emplacement pour le brame du cerf »,* affirme Jean-Claude Fontaine.

Tous ces aménagements permettant de maintenir les animaux en forêt, limiteront les dégâts agricoles.

Ces investissements sont entrepris et financés par le groupement forestier pour améliorer la valeur cynégétique du territoire, car celui-ci considère que la chasse fait partie des revenus de la forêt.

Avec seulement 1 à 2 % de la surface forestière consacrée au gagnage du gibier, cet exemple montre que gestion forestière et chasse sont compatibles, voire complémentaires, et devrait donner envie à de nombreux propriétaires d'adhérer à la formule.

un énorme broyeur pour casser roche et cailloux, rendant possible la mise en culture avec un mélange d'herbes appétant pour le grand gibier. L'entreprise a travaillé sur d'autres emplacements, soit 4 ha au total, en 2 jours et demi pour un coût de 900 euros par ha. Ces frais sont pris intégralement en charge par le groupement forestier.

### Projets

La création d'un champ forestier de 3,5 ha est actuellement à l'étude. L'emplacement est défini et les autorisations de déboisement ont été demandées. Ces frais seront équilibrés par la vente du bois.

Malgré les travaux déjà réalisés, il en reste encore à faire. Patience, réflexion et travail font partie de la recette. « *Nous fai-*



## GIC DU VAL SAINT-HUBERT

# 20 ANS DE GESTION DU CHEVREUIL DANS LE CHÂTILLONNAIS

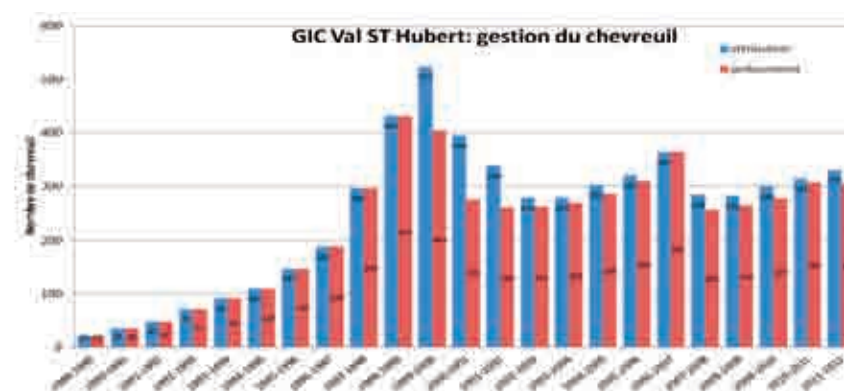
**E**n 1985, lors de la création du Groupement d'intérêt cynégétique grand gibier du Val Saint-Hubert, à l'initiative de la fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or, 11 sociétés se sont engagées autour d'un règlement intérieur et ont adhéré aux statuts de cette nouvelle association cynégétique. Ce territoire de gestion de l'espèce chevreuil en particulier, représente une surface de 4 057 ha.

### Plan de situation

Le chevreuil quasi inexistant sur ce territoire est paradoxalement l'espèce qui mobilise et permet aux chasseurs de se fédérer autour de ce nouveau GIC qui demande de respecter des règles communes de prélèvement et donc d'accroître progressivement la population de ce gibier.

Il est décidé, après réflexion, de comptabiliser durant trois années la population sans effectuer de prélèvement lors des saisons 1985/1986, 1986/1987 et 1987/1988 (chaque société au moyen d'une grille commune de comptage enregistre les chevreuils vus de corps et identifiés sur son lot de chasse.)

Aussi dans le même temps et durant ces trois années, des animaux jeunes et adultes seront régulièrement lâchés sur l'ensemble du GIC Val Saint-Hubert. Pour la première année, les chevreuils avaient été récoltés lors de reprises en forêt de Chaugéy. Cette opération de repeuplement avait été rendue possible grâce à l'aide financière de la fédération des chasseurs pour 50 %, le reste étant pris en charge par les sociétés adhé-



rentes du GIC. Après avoir enregistré lors de la saison 1986/1987, 338 animaux vus lors des jours de chasse du GIC (samedi et dimanche), il a donc été décidé que dès la saison suivante, une première attribution de plan de chasse chevreuil de 21 animaux, puis de 35 pour 1989/1990 et de 50 pour 1990/1991.

À partir de la saison 1992/1993, 63 chevreuils ont été prélevés pour 71 attributions, et une augmentation de 18 % a été jugée possible pour la saison de chasse suivante de 1993/1994, avec une attribution de 91 chevreuils pour l'ensemble du GIC, qui regroupe 5 000 ha à cette date.

Toujours en progression, 85 animaux ont été prélevés en 1994/1995 pour une attribution initiale de 110 pièces.

Un cap important a été franchi en 1997/1998 avec l'attribution de 296 animaux, et qui plus est avec un taux exceptionnel de réalisation de 100 %. Une nouvelle étape se profile lors de la saison

### DÉTAIL DU REPEUPLEMENT

#### 1985

17 chevreuils âgés de 1 à 7 ans sur trois points de lâcher avec la répartition suivante :

- 2 mâles + 3 femelles ;
- 2 mâles + 4 femelles ;
- 2 mâles + 4 femelles.

#### 1986

15 animaux (8 femelles + 7 mâles) provenant de reprise ONC de la forêt des Trois-Fontaines (Saint-Dizier 52) avec cette fois quatre points de lâcher différents de l'année précédente.

#### 1987

6 animaux provenant de la forêt domaniale de la Garenne, de Luzy-en-Haute-Marne (2 adultes femelles + 2 jeunes femelles, 1 adulte mâle + 1 jeune mâle) relâchés sur un point seulement, par l'Office national des forêts.



1998/1999 avec 402 animaux réalisés pour 432 attribués sur 5 495 ha. En huit saisons de chasse, les chasseurs des sociétés qui composent le GIC Val Saint-Hubert récoltent le fruit de leur gestion collective et constatent la pertinence que peut avoir la gestion cynégétique d'un massif de 5 500 ha, même aussi simplement que pour l'espèce chevreuil. Le prélèvement maximal ne dépassera jamais les 404 animaux, atteint en 1999-2000 alors que l'attribution était de 523 animaux. Cela représente tout de même un taux de prélèvement de 77 %.

Depuis cette saison 1999, le GIC a maintenu de trop fortes attributions pendant trois ans. Les années 2000 et 2001 en attestent de par des taux de réalisation de 69 % et 76 % alors que dès 2002, jusqu'en 2005, le taux de réalisation du plan de chasse chevreuil était de 95 % pour 294 animaux attribués en moyenne. Depuis 2006, le taux est redescendu à 78 %, une nette baisse des animaux vus en action de chasse se confirme pour la 2<sup>e</sup> saison consécutive, avec une réduction de 15 % pour l'attribution de la saison 2007/2008 (286 animaux).

### Réactivité et qualité

Ce constat de 20 années de gestion du chevreuil, sur un massif dont le cœur est constitué de forêts domaniales et communales qui se touchent toutes, apporte néanmoins la preuve que des règles communes à une échelle suffisante appliquées à l'espèce ciblée, le chevreuil en l'occurrence, permettent aussi de réagir plus rapidement en fonction des variations de la population en question, mais surtout que les effets peuvent être immédiats. Et ce, même avec de petits moyens (comptages de nuit, enregistrement du poids et du sexe des animaux prélevés dans le respect de la règle des 3/3). En effet, afin de s'assurer d'une gestion qualitative optimale du chevreuil, le respect de la consigne de prélèvement de 1/3 de mâles et 1/3 de femelles adultes ainsi que 1/3 de jeunes doit être respectée.

L'incidence sur les population est très rapidement mesurable, même en partant d'un faible taux d'individus. Elle est possible dès lors que l'ensemble des chasseurs respectent les moyens que sont les règles de prélèvement afin d'atteindre leur objectif principal : l'équilibre agro-sylvo-cynégétique sur un territoire donné. Le GIC Val Saint-Hubert a acquis, depuis une dizaine d'années environ, une certaine maîtrise, mais surtout une expérience à partager, de la gestion du chevreuil dans un biotope quasi-identique depuis vingt ans.

*Armurerie Guinot*  
20 rue des ardennes  
21000 Dijon

*Vente armes Munitions  
Accessoires Vêtements*

Tel: 03.80.67.17.17  
Fax: 03.80.73.31.99

<http://www.armurerie-guinot.fr/>

BRUNO FLAMAND

Depuis 1824

# JAMES

Pour ceux qui se contentent de beaucoup... **AUTUN**

PRÈS DE **500 ARMES EN STOCK**



*Armurerie*

**Armes neuves  
Occasions garanties  
Atelier de réparation**

3 armuriers diplômés  
à votre service



*Show Room*

**Armes de prestige  
et de  
grandes marques**

Fusils d'art  
Bronzes animaliers



**GPA JAMES**

**EN EXCLUSIVITE**  
Munitions à Grand  
Pouvoir d'Arrêt

*"Désormais... La  
puissance a un nom"*

**3 STANDS DE TIR**

sur CIBLE FIXE : 50m - 100m pour un réglage précis à balles réelles de vos armes.  
Entraînement au tir sur PARCOURS DE CHASSE ou sur SANGLIER COURANT (sur rdv)

Retrouvez-nous aussi sur [www.JAMES-AUTUN.com](http://www.JAMES-AUTUN.com)

Armurerie JAMES - 55 rue aux Cordiers - 71400 AUTUN    Parking 400 places à 100m  
Tel : 03 85 52 29 86    E-mail : [contact@james-autun.com](mailto:contact@james-autun.com)